

# BILAN D'ACTIVITÉ 2019



## LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2019 a été marquée par la plus forte hausse des entrées (+ 18,7 %) de ces dix dernières années. La barre des 15 000 requêtes enregistrées a été franchie (12 808 affaires en 2018). Le contentieux de la police des étrangers et les référés urgents ont en grande partie alimenté cette croissance spectaculaire. Les contentieux sociaux ont également apporté une importante contribution (+ 22 % avec 3 363 entrées).

Grâce à l'engagement de tous les membres de la juridiction, le nombre de dossiers jugés a augmenté de plus de 10 %.

Mais la différence entre les entrées et les sorties a alimenté, cette année encore, le nombre de dossiers en stock, passé au-dessus de 11 000, niveau qui n'a pas été atteint depuis plus de dix ans. Pour autant, la part des dossiers de plus de deux ans est restée stable, légèrement au-dessus de 9 %.

Confronté à une situation exceptionnelle (la hausse moyenne des entrées étant de 8,6 % au plan national), le tribunal a accru son activité mais dans des limites laissant penser que sa capacité maximale de jugement, à moyens constants, est désormais atteinte.

La décision de créer une 11<sup>e</sup> chambre en 2020 apportera un renfort très attendu, qui devrait, si ce n'est permettre un retour à l'équilibre, du moins ralentir la détérioration progressive de la situation.

Gilles HERMITTE

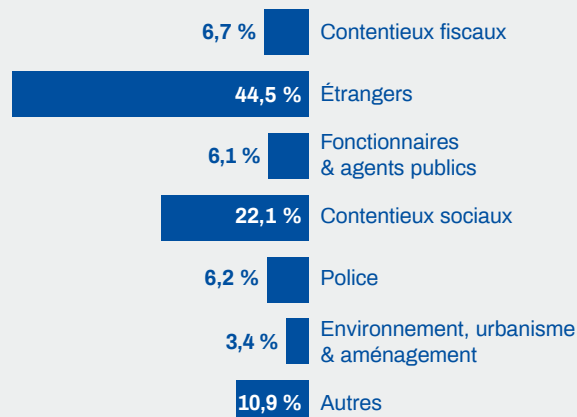
**15 200**  
affaires enregistrées  
+ 18,7 %  
par rapport à 2018

**13 611**  
affaires jugées  
+ 10,1 %  
par rapport à 2018

Délai prévisible moyen de jugement

**10 mois et 4 jours**  
+ 3,1 % entre 2009 et 2019

## Répartition des affaires enregistrées en 2019 par type de contentieux



## Nombre d'affaires en données nettes

